



ASSURANCE-VIE

COMMENT BOOSTER LES RENDEMENTS

Les fonds en euros pourraient ne rapporter cette année que 2,2% en moyenne. Mais des solutions plus performantes existent

✍️ THIERRY SERROUYA

Mauvaise nouvelle pour les titulaires de contrats d'assurance-vie. Alors que le taux de rendement moyen net de frais de gestion des fonds en euros ne cesse de s'effriter (il est passé de 4,5% en 2003 à 2,8% en 2013), le gouverneur de la Banque de France s'est prononcé pour une baisse importante de ce taux. « *Il est très important que les compagnies d'assurances soient capables de faire baisser leur taux de rémunération; j'attends cette année une baisse significative du taux de rémunération des contrats d'assurance-vie*, a déclaré Christian Noyer lors d'une audition devant la commission des Finances du Sénat. *J'y veillerai car nous ne voulons pas que les établissements se mettent en risque.* »

Paradoxalement, l'assurance-vie est victime de son succès. Entre les mois de jan-

vier et octobre 2014, le secteur a enregistré une collecte nette de 19,5 milliards d'euros. Cet argent frais oblige les assureurs à acheter des obligations qui ne rapportent pas grand-chose puisque les taux d'intérêt sont à des niveaux historiquement bas. A titre d'exemple, les emprunts d'Etat à dix ans allemand et français affichent des rendements respectifs de 0,65% et 0,90%. Des taux aussi faibles plombent les rendements futurs et les tirent vers le bas. « *Enfin, le scénario idéal pour éviter un risque systémique à l'assurance-vie serait celui d'une collecte nette nulle* », indique Cyrille Chartier-Kastler, fondateur du cabinet Facts & Figures et du site Good Value for Money.

En cause, la crainte d'une remontée des taux d'intérêt. Les épargnants seraient tentés de délaisser les fonds en euros pour se porter sur des produits plus rémunéra-

teurs. Les assureurs seraient contraints de brader leurs obligations pour faire face aux demandes de rachat. La valeur du portefeuille d'obligations baisserait mécaniquement alors que le capital des épargnants est garanti. C'est ce qu'on appelle le risque de taux : quand les taux d'intérêt montent, les prix des obligations baissent, et inversement. Toutefois, le scénario d'une remontée brutale des taux d'intérêt n'est pas le plus probable. D'ailleurs, Christian Noyer mise sur une évolution « en douceur ». Dès lors, les assureurs ne devraient pas redistribuer tout aux assurés mais suivre le conseil de Christian Noyer en se constituant des réserves (augmenter la provision pour participation aux excédents) pour gérer la période actuelle de taux bas. Un matelas de sécurité qui pourrait représenter jusqu'à une année de rendement. Par conséquent, ➤➤





➤ « la quote-part servie aux assurés devrait être plus faible, indique Cyrille Chartier-Kastler. Nous avons donc révisé à la baisse le taux de rendement moyen à 2,2% net de frais de gestion ». Une fois ponctionnés les 15,5% de prélèvements sociaux, il restera 1,86%, ce qui est toujours mieux que le livret A (1%). Mais la sortie de Christian Noyer doit aussi inciter les épargnants à réagir face à la baisse des rendements. Si vous souhaitez gagner davantage, ce qui est synonyme la plupart du temps de prise de risque, il est grand temps d'explorer d'autres pistes. Et les solutions ne manquent pas.

PRIVILÉGIER L'IMMOBILIER

Pour doper les rendements des fonds en euros, composés en moyenne à plus de 80% d'obligations, tout en conservant leurs caractéristiques (garantie permanente du capital investi et des intérêts accumulés), des assureurs jouent la carte de la diversification. Certains misent sur l'immobilier. C'est le cas, par exemple, de **Primonial avec le contrat Sérénipierre et le fonds Sécurité Pierre Euro**, ou encore d'Euro Pierre Plus du contrat Diade Evolution distribué par CD Partenaires. Ces fonds achètent des parts de SCPI (société civile de placement immobilier), de SCI (société civile immobilière) ou encore d'OPCI (organisme de placement collectif immobilier), principalement dans du tertiaire (bureaux, commerces, immobilier de santé et d'éducation). Résultat : **Sécurité Pierre Euros** et Euro Pierre Plus ont délivré respectivement des rendements de 4,15% et 4% en 2013. Toutefois, ces sup-



Certains fonds misent sur l'immobilier.

ports sont peu nombreux, souvent logés dans des contrats chargés en frais, conditionnés à un minimum de souscription pouvant représenter plusieurs milliers d'euros et à l'obligation de prendre des risques en investissant une partie de son capital sur des unités de compte (25% pour Diade Evolution et Sérénipierre). Enfin, les assureurs-vie peuvent être confrontés à une problématique de lissage des entrées et des sorties sur un marché où tant les investissements que les ventes peuvent prendre du temps.

JOUER LES MARCHÉS FINANCIERS

C'est ce que proposent les fonds en euros dynamiques. Le concept est simple : environ 70% sont investis dans une poche sécurisée et le solde est placé sur des actifs risqués (actions, obligations à haut rendement...). En période de marché haussier, cela peut s'avérer payant. En 2013, le fonds Eurocité d'AG2R La Mondiale a ainsi rapporté 4,75%, net de frais de gestion. Mais les performances de ces supports sont bien plus volatiles. Elles peuvent même flirter avec le zéro les pires années, comme Euro Patrimoine de La Mondiale Partenaire en 2008 (0,40%). Mais rassurez-vous, vous ne pouvez jamais subir de perte sur ces supports. Au pis, votre épargne stagne. Dans une optique de long terme, cela reste un bon compromis. A une condition : que la Bourse se tienne bien, sinon le bilan sera pire qu'avec un fonds en euros classique.

VARIER LES UNITÉS DE COMPTE

Autre solution pour dynamiser son assurance-vie : les unités de compte (UC) à travers les contrats multisupports. Elles donnent accès à une large palette de gérants et de classes d'actifs aux profils de risque et de rendement variés : actions (géographiques, sectorielles, de style), obligations (haut rendement, non notées...), fonds monétaires, immobiliers, flexibles... Leur succès est toutefois mitigé : elles représentaient, fin 2013, 14% des cotisations. Il est vrai qu'elles sont soumises aux fluctuations des marchés financiers, à la hausse comme à la baisse. Un risque de perte en capital n'est pas exclu. Car, contrairement au fonds en euros, le capital et les plus-values ne sont pas garantis. Reste à réaliser leur sélection. Avant de passer à l'acte, un bilan patrimonial s'impose afin de définir quelle part y consacrer. Cyrille Chartier-Kastler conseille « d'y placer 30% à 40% de votre épargne sur quatre ou cinq fonds



Christian Noyer, le gouverneur de la Banque de France.

que vous comprenez et qui sont gérés, de préférence, par des sociétés de gestion entrepreneuriales ». Une répartition plutôt sécurisée car, après huit à dix ans, le capital est récupéré. En 2013, elles ont rapporté en moyenne 8,2%. Les plus initiées mixeront eux-mêmes les classes d'actifs avec une corrélation la plus faible possible afin de lisser la volatilité et les contre-performances possibles. Les moins avertis se verront proposer différentes options de pilotage comme les fonds flexibles, profilés (prudents, équilibrés ou dynamiques). Mais aussi des conventions de gestion et des mandats de gestion. Les premières mettent en place une diversification plus ou moins dynamique entre le fonds en euros et les UC correspondant au profil de l'assuré. Un profil qui peut être maintenu tout au long de la durée de vie du contrat grâce au réajustement automatique et périodique de l'épargne entre les différents supports en fonction de l'orientation des marchés. Quant au mandat sous gestion, l'épargnant délègue à des experts la gestion et les arbitrages entre les UC. Le gérant réalisera l'allocation en fonction de ses convictions, de l'environnement économique et financier de façon transparente. Enfin, des arbitrages automatiques permettent de sécuriser les gains sur les UC en les reportant sur le fonds en euros. Inversement, les gains du support en euros sont dynamisés si on les investit sur des UC. Enfin, il existe des mécanismes pour limiter les pertes. □

